

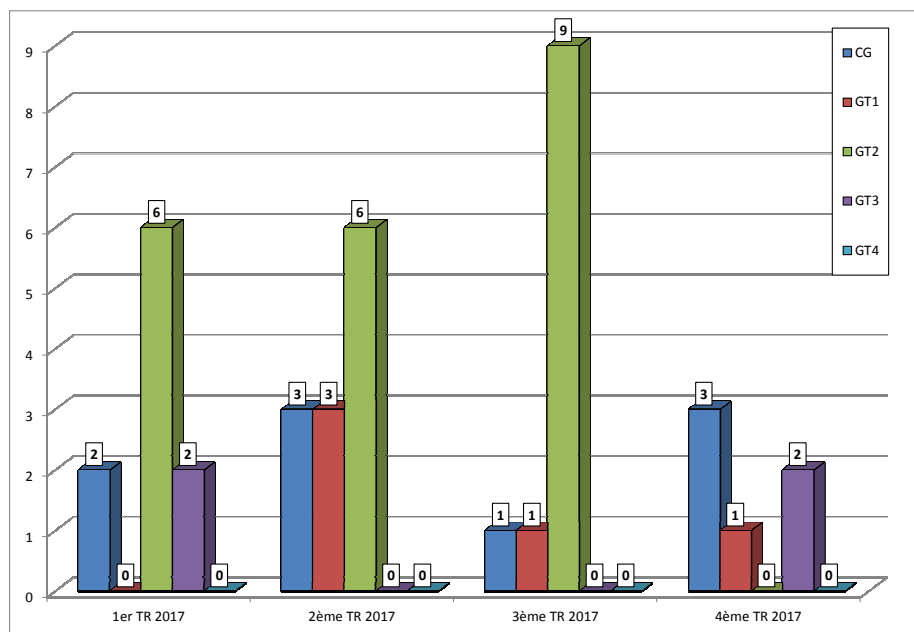
Rapport d'activités de l'année 2017

Luxembourg, le 16 mars 2018

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des activités durant l'exercice 2017 du groupement d'intérêt économique (GIE) Commission des normes comptables (CNC).

Durant l'année 2017, le Conseil de gérance et les groupes de travail de la CNC se sont réunis à 39 reprises (2016 : 43) et ont maintenu un rythme de travail soutenu.



- **Administration générale**

Le site internet a fait l'objet d'améliorations durant l'année 2017 à travers la mise en ligne fin juin 2017 d'un site web adaptatif (*responsive web design (RWD)*) permettant une consultation plus aisée notamment pour les utilisateurs de *smartphones* et de tablettes.

Par ailleurs et conformément au contrat de groupement du GIE CNC (art. 9), le Conseil de gérance a travaillé durant l'année 2017 à l'élaboration d'un projet de règlement d'ordre intérieur (ROI) définissant l'organisation interne, le fonctionnement et les procédures de travail du Conseil de gérance et de ses groupes de travail. Le ROI a également pour objet de préciser les règles de comportement, de neutralité et d'indépendance y inclus les dispositions portant sur la prévention et la gestion de conflits d'intérêt. Le projet de ROI sera finalisé durant l'année 2018 et sera accessible en ligne sur le site de la CNC.

- **Doctrine comptable**

Durant l'année 2017, plusieurs Q&A à portée doctrinale ont été publiés, à savoir :

- Q&A CNC 17/012 – Frais de recherche et de développement: nouveau régime comptable applicable (2016)
- Q&A CNC 17/013 – Notion de chiffre d'affaires (art. 48 LRCS): incidence des modifications introduites par la loi du 18 décembre 2015
- Q&A CNC 17/014 – Annexe des comptes annuels des entreprises mères et filiales: informations sur les comptes consolidés
- Q&A CNC 17/015 – Mention en annexe des comptes annuels des participations détenues (art. 65 (1) 2° LRCS) et exception au principe de dispense des petites entreprises (art. 66 LRCS)

La CNC s'est également penchée sur d'autres problématiques à caractère doctrinal dont les conclusions seront finalisées en 2018. Parmi ces problématiques, peuvent être citées le régime comptable applicable aux petites entreprises y compris les sociétés de participation financière ainsi que diverses problématiques relatives aux comptes consolidés.

- **Plan comptable normalisé**

Les travaux de révision du Plan comptable normalisé – initiés en 2015 – se sont poursuivis à un rythme soutenu (21 réunions du GT 2) et se sont conclus durant le 2^{ème} semestre de l'année 2017 à travers la formulation de propositions soumises à Monsieur le Ministre de la Justice sous la forme d'un avant-projet de règlement grand-ducal.

Selon les informations reçues du Ministère de la Justice et compte tenu du processus de coordination initié par ce dernier ainsi que du déroulement de la procédure réglementaire ordinaire, les exercices débutant durant l'année 2018 ne seront pas concernés par cette révision.

- **Dérogations en matière comptable (art. 27 L.2002)**

Au cours de l'année 2017, la CNC a été saisie de 34 demandes individuelles de dérogation en application de l'article 27 de la loi modifiée de 2002. Au 31 décembre 2017, le traitement de 29 de ces demandes était finalisé. La finalisation de l'instruction de 5 demandes restait en suspens dans l'attente de complément d'information ou de régularisation de leur dossier par les sociétés requérantes.

Par ailleurs, la réflexion initiée durant l'année 2016 quant à l'avenir des dérogations prises en application de l'article 27 de la loi modifiée de 2002 s'est poursuivie durant l'année 2017 et devrait mener à la formulation de recommandations à l'attention de Monsieur le Ministre de la Justice durant l'année 2018.

- **Affaires européennes et internationales**

Durant l'année 2017, la CNC a contribué aux travaux de l'EFRAG (« *European Financial Reporting Advisory Group* ») notamment à travers son soutien financier (« *National funding mechanism (NFM)* ») et à sa participation en tant qu'organisation-membre aux assemblées générales de l'EFRAG.

La CNC a également pris part aux travaux de l'EFRAG Board à travers la participation active de son Président. Dans le cadre de la rotation statutaire prévue au sein de l'EFRAG Board, ce mandat est parvenu à son terme le 1^{er} novembre 2017.

Par ailleurs, une réflexion a été lancée afin de déterminer les modalités permettant de rendre plus concrète – pour les parties intéressées à la comptabilité au Luxembourg – cette collaboration entre la CNC et l'EFRAG.

• **Chiffres-clés du GIE CNC**ⁱ

	2017	2016	2015
Bilan			
Actif immobilisé	€9 005	€11 777	€12 589
Actif circulant	€62 611	€16 948	€1 879
Total de l'actif	€71 616	€28 724	€14 468
Passif-tiers	€8 829	€7 785	€9 682
Capitaux propres	€62 787	€20 939	€4 786

	2017	2016	2015
Compte de profits et pertes			
Subvention étatique (1)	€288 000	€238 000	€234 982
Autres produits (2)	€5 490	€4 320	€24 420
Frais de personnel et assimilés (3)	€(222 539)	€(197 774)	€(223 809)
Contribution à l'EFRAG ("NFM") (4)	€(15 000)	€(15 000)	€(15 000)
Autres charges (5)	€(14 103)	€(13 393)	€(18 412)
Résultat net	€41 848	€16 153	€2 181

(1) Pour l'année 2018, la subvention étatique octroyée au GIE CNC s'élève à € 290 000 et permet de couvrir intégralement le budget des dépenses assurant ainsi la continuité d'exploitation du GIE CNC.

(2) La rubrique "autres produits" correspond essentiellement aux revenus annexes générés par l'animation de séances formation en droit comptable dans le cadre du programme de formation continue de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE).

(3) La rubrique "Frais de personnel et assimilés" regroupe l'ensemble des rémunérations versées aux personnes contribuant directement aux travaux du GIE CNC, en ce inclus les frais du personnel salarié, les indemnités du Président ainsi que les jetons de présence versés aux membres et observateurs du Conseil de gérance et aux experts des groupes de travail.

(4) En tant qu'organisation membre de l'EFRAG Aisbl, le GIE CNC verse une assistance financière ("*National funding mechanism (NFM)*") de € 15 000 par année complète afin de soutenir les activités de l'EFRAG dont la mission principale consiste à conseiller la Commission européenne en matière d'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS).

(5) La rubrique "autres charges" regroupe principalement les frais de contrôle contractuel des comptes, de secrétariat social, d'assurance responsabilité civile, les frais informatiques, les frais de déplacement et d'organisation des conférences annuelles CNC. Par ailleurs, le GIE CNC bénéficie du soutien logistique du Ministère de la Justice qui met gracieusement à sa disposition un bureau équipé ainsi qu'un support administratif.

*

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil de gérance et des experts des groupes de travail pour leur soutien et leur contribution aux activités et missions de la CNC durant l'exercice écoulé.

Alphonse KUGELER
Président du Conseil de gérance



ⁱ Les chiffres-clés ci-dessus constituent une version abrégée des comptes annuels des exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 tels que déposés au registre de commerce et des sociétés (RCS). Lesdits comptes annuels ont fait l'objet d'un contrôle contractuel par un réviseur d'entreprises agréé qui a émis une attestation sans réserve pour chacun des exercices.